

Préformation en néerlandais gratuite
pour les chercheurs d'emploi souhaitant
devenir accompagnateurs de train



Projet pilote en partenariat avec le
FOREM de Marloie

1. Environnement de travail

Au sein de la SNCB, la direction SNCB Passengers Transport and Security (B-PT) est responsable de la gestion opérationnelle complète du transport ferroviaire en Belgique. Cela va de l'établissement des horaires jusqu'au suivi en temps réel du trafic ferroviaire. La direction compte environ

9.500 collaborateurs employés dans la conduite des trains, l'accompagnement des trains, le planning de production, la gestion opérationnelle du trafic ferroviaire, les Corporate Security Services et les services d'appui.

2. Fonction et responsabilités

En tant qu'accompagnateur de train, vous jouez un rôle essentiel au sein des Chemins de fer belges. Vous assurez les principaux contacts avec le client. En tant qu'accompagnateur de train, vous êtes l'ambassadeur de la SNCB. Vos tâches principales sont :

- Assurer l'accueil des clients et informer. Lorsque le train est à l'arrêt dans la gare, vous accueillez la clientèle. Vous informez les clients, tant à quai que dans le train.
- Garantir la sécurité des clients. Vous garantissez la sécurité des clients. Vous contrôlez l'état du matériel, le confort et la propreté du train. Vous osez prendre les initiatives nécessaires pour garantir la sécurité. Vous êtes responsable de la procédure de départ du train. Vous veillez à ce que les voyageurs puissent monter et descendre du train en toute sécurité.
- Veiller à la ponctualité des trains. Vous êtes co-responsable de la ponctualité des trains. Un esprit d'équipe est donc primordial : vous collaborez avec le conducteur de train et échangez des informations avec d'autres services.
- Contrôler et vendre des titres de transport. Vous contrôlez et vendez des titres de transport à bord du train. Si nécessaire, vous constatez les irrégularités. De plus, vous effectuez également des tâches administratives telles que la rédaction de rapports de train, la communication d'avaries et le comptage de voyageurs.

3. Profil

- ✓ Vous êtes titulaire au minimum d'un certificat d'enseignement secondaire général, technique et/ou ou artistique inférieur, ou d'un certificat de 6ème année de l'enseignement secondaire professionnel ou d'un titre ou d'une attestation de réussite délivré par l'enseignement secondaire de promotion sociale, obtenu après un cycle d'au moins 750 périodes et jugé équivalent. Par ailleurs, vous disposez des compétences suivantes:
 - Vous faites preuve de dynamisme et d'esprit d'initiative.
 - Vous avez la fibre commerciale et une attitude soignée.
 - Vous êtes orienté clientèle et sociable.
 - Vous êtes assertif, diplomate, courtois et respectueux envers les voyageurs et vos collègues.
 - Vous êtes capable de vous exprimer aisément dans les deux langues nationales.
 - Vous pouvez faire face à des situations difficiles sans problème et vous osez prendre vos responsabilités.
 - Vous êtes prêt à travailler à des horaires irréguliers, ainsi que le week-end ou les jours fériés.
 - Vous avez la nationalité belge ou ressortissant d'un pays de l'union européenne.

4. Nous vous offrons

- ✓ Une préformation visant l'acquisition des connaissances en néerlandais requises pour pouvoir accéder au parcours de formation spécifique à la fonction
- ✓ Un métier varié aux nombreux défis et une position-clé dans les relations avec la clientèle.
- ✓ Un emploi statutaire avec des possibilités d'avancement
- ✓ Un environnement de travail agréable et varié

Préformation en néerlandais gratuite
pour les chercheurs d'emploi souhaitant
devenir accompagnateurs de train



Projet pilote en partenariat avec le
FOREM de Marloie



- ✓ Une formation professionnelle adéquate: le métier d'accompagnateur de train ne s'apprend pas sur les bancs de l'école, nous investissons donc beaucoup dans la formation. Cette formation spécifique dure 5 mois et est rémunérée. Vous pourrez ensuite vous perfectionner sur le terrain.
- ✓ Un salaire attrayant. Un accompagnateur de train débutant et isolé gagne environ 1.635 euros nets par mois (net). Après 4 ans, ce montant est majoré et atteint 1.891 euros par mois. En plus du salaire, vous percevez des primes de productivité et des chèques- repas d'une valeur de 5,50 euros. Vous avez droit à une allocation pour le travail de nuit et du week-end. Si vous réussissez l'examen Selor (connaissances élémentaires), vous bénéficiez par ailleurs d'une prime de bilinguisme. À cela s'ajoutent encore une prime annuelle et un pécule de vacances.
- ✓ Un abonnement de train pour le "Benelux"
- ✓ Des avantages pour toute la famille : voyages en train gratuits ou bon marché, camps de vacances avantageux, remboursement de la plaine de jeux, don à la naissance, assurances maladie et hospitalisation, possibilités de congé favorables à la famille, etc.

5. Comment participer à la préformation en néerlandais ?

1. Envoyez votre CV et une lettre de motivation à phuong.nguyen@hr-rail.be et amandine.gueibe@hr-rail.be.
Une étude de votre dossier de candidature sera alors effectuée.
2. Téléchargez et prenez connaissance de la brochure « Accompagnateur de train, un métier comme aucun autre - Guide pour les candidats accompagnateurs de trains » et visionnez des documents vidéo (liens en bas de page)
3. Si votre candidature est retenue, vous serez invité à participer à une première journée de sélection au FOREM de Marloie (le 7 mai 2019). Lors de cette journée de sélection, des professionnels de l'accompagnement de trains animeront une séance d'information sur le

métier. Vous serez également invité à passer un test informatisé permettant de vérifier si vous avez des bases suffisantes en néerlandais pour être admis à la préformation. En cas de réussite de ce premier test, vous passerez des tests d'aptitude éliminatoires.

4. En cas de réussite de ces tests, vous serez invité à une deuxième journée de sélection. Vous passerez alors un entretien centré sur la motivation et les compétences comportementales attendues dans la fonction. La réussite de cet entretien débouchera sur un examen de certification psychologique (étape éliminatoire également).
5. La préformation en néerlandais se déroulera du 20 mai au 4 juillet 2019 (4 demi-journées par semaines). Elle aura pour but de permettre aux participants d'acquérir le niveau de prérequis en néerlandais attendu à l'entrée en fonction d'accompagnateur de train.
6. Après la formation, les participants de la préformation passeront une évaluation finale du néerlandais, constituée d'un test informatisé et d'une courte évaluation orale du néerlandais. Après passation d'une visite médicale, vous n'aurez plus qu'à accomplir quelques démarches administratives (fournir extrait de casier judiciaire, extrait d'acte de naissance) avant de vous lancer pour une première journée de travail.

6. Des questions ?

Procédure de sélection : Nguyen Thi Phuong (HR-Rail)
T. 02/525 35 40 , phuong.nguyen@hr-rail.be

Procédure de sélection : Amandine Gueibe (HR-Rail)
T. 02/526 36 53, amandine.gueibe@hr-rail.be

Préformation en néerlandais : Fatiha Akdim (FOREM)
T. 071/206445, fatiha.akdim@forem.be